



# Intégration des salariés Orange France S.A.

## QUESTIONS/RÉPONSES

novembre 2012

sujet Négociation portant sur l'intégration de la société OFSA au sein de France Télécom  
étape en cours: négociation de l'accord préparatoire

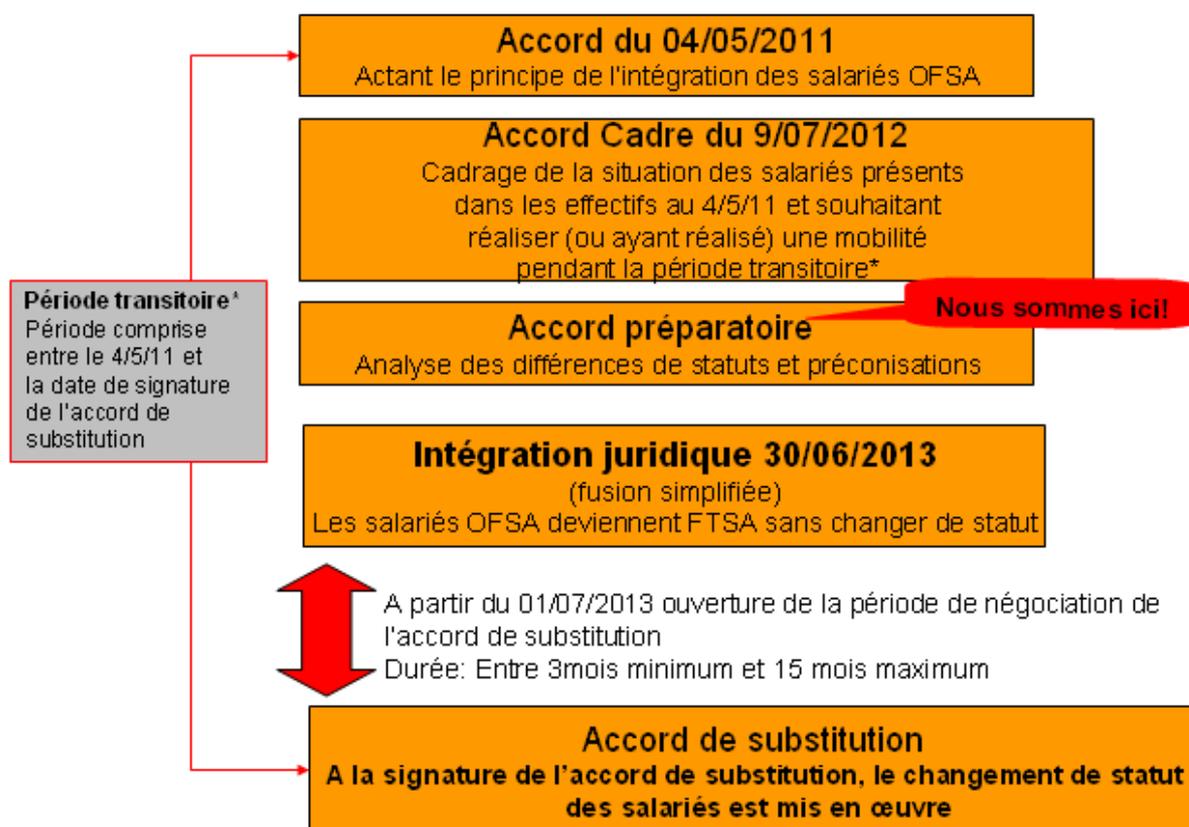
prochaine réunion 26 novembre 2012

Négociateurs [Fatima Hamadi](#)  
[Patrice Seurin](#)  
[Nadia Mehuys](#)  
[Bernard Chatard](#)  
[Laurence Cloix](#)

### 1. Rappel sur les différentes étapes de l'intégration Orange France S.A.



#### Les étapes de l'intégration Orange France SA



## 2 . Questions/Réponses sur les sujets déjà abordés :

Questions	Réponses
Congés Payés et JTL	<p>Tant que l'accord de substitution n'est pas signé, rien ne change dans la gestion et le nombre de CP et JTL OFSA.</p> <p>Au 1/7/2013, c'est bien la gestion des CA et JTL OFSA qui continuera à s'appliquer. C'est l'accord de substitution qui précisera la date de mise en œuvre effective de la gestion des congés FTSA et des modalités de gestion du surplus des CP (report, transfert sur CET, paiement...)</p>
Quid des droits à ASA ?	Les droits à ASA sont les mêmes entre les 2 sociétés
Mutuelle et Prévoyance	<p><b>A partir de la signature de l'accord de substitution, les choix seront :</b></p> <p><b>Pour les fonctionnaires détachés</b>, il leur sera possible de choisir entre deux formules :</p> <p>1- soit demander leur intégration dans FTSA en position normale d'activité (PNA) : dans ce cadre, les dispositions relatives au régime de prévoyance collectif et de santé ne s'appliquant pas aux fonctionnaires en PNA,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ils pourront à titre facultatif et individuel adhérer à la MG, en fonction de leur situation individuelle soit</li> <li>- en souscrivant à un contrat individuel (sur les risques de son choix : mutuelle et ou décès/invalidité)</li> <li>- en souscrivant au contrat collectif FT aménagé (cf. loi Evin).</li> </ul> <p>NB : un salarié revenant en PNA choisit librement la mutuelle de son choix. Le calcul de net à net sera fait conformément à l'accord GPEC du 31/03/2011</p> <p>2- soit demander à être placée en position de détachement interne dans FTSA : dans ce cadre, le fonctionnaire continue à bénéficier du régime de prévoyance collectif et de santé Groupe, comme aujourd'hui.</p> <p><b>Pour les salariés de Droit privé :</b> rien ne change, les niveaux de remboursement restent les mêmes.</p>
Que devient l'offre Diam's	Ce point sera traité dans l'accord préparatoire au moment de la question des « avantages OFSA »
Ligne de service FT	Ce point sera traité dans l'accord préparatoire

	<p>au moment de la question des « avantages FTSA » néanmoins la CFE-CGC/UNSA demandera que cet avantage soit mis à la disposition des salariés dès le 1/7/2013, sans attendre la signature de l'accord de substitution.</p>
<p>Restauration</p> <p>Les niveaux de subventions et ristournes ne sont pas les mêmes entre les salariés OFSA et FTSA. Y aura-t-il un alignement ?</p>	<p>la CFE-CGC/UNSA a demandée le bénéfice immédiat de la subvention majorée pour les salariés dont le SGB est inférieur à 30.000€. Demande justifiée par le fait qu'il n'y a plus de CE Orange et que c'est une activité déléguée à chaque CE.</p> <p>Nous demandons également que les niveaux de subventions et ristournes entre OFSA et FTSA soient immédiatement alignés sur le mieux-disant sans attendre la signature de l'accord de substitution.</p> <p>La Direction n'a pas encore pris position sur le sujet.</p>
<p>Remise en cause potentielle des TPS ?</p>	<p>Non, la fusion ne remet pas en cause les TPS, temps partiel ; temps convenus, régimes horaires etc...</p> <p>Un point dans l'accord de substitution ira dans ce sens</p>
<p>Open Villeneuve d'Ascq : des mutations collectives se font et qui ne correspondent pas à l'esprit de l'accord cadre</p>	<p>Il s'agit d'offre d'emploi sur lesquelles le personnel a ou pas postulé. La direction confirme par ailleurs que toutes les modalités de l'accord cadre sont appliquées à VDA (les calculs sont faits au niveau de la DRH OFSA)</p>
<p>Open Villeneuve d'Ascq : Les salariés Open Villeneuve d'Ascq Bénéficieront-ils de l'accord de substitution ?</p>	<p>Conformément au chapitre 1 de l'accord cadre, si ces salariés étaient inscrits à l'effectif OFSA le 4 mai 2011, ils pourront bénéficier des mesures de l'accord de substitution, pour les modalités les concernant, comme par exemple la prime évoquée dans l'article 6.1.</p> <p>A contrario lors de leur mobilité sur FTSA, un solde de tout compte OFSA devant obligatoirement être fait, il ne leur sera pas possible de bénéficier des modalités telles que décrites dans le chap.3, puisqu'ils auront leurs solde de congé soit payé soit transféré (10j maxi selon les règle en vigueur dans le Groupe).</p>
<p>Véhicules de Fonction</p>	<p>Ce point sera traité dans l'accord préparatoire au moment de la question des « avantages OFSA » mais on sait d'ores et déjà que la Direction permettra uniquement aux salariés de conserver leur véhicule lors du passage à FTSA mais ne procédera pas au renouvellement quand le contrat arrivera à terme.</p> <p>L'employeur, de part son « pouvoir de Direction », peut décider de mettre fin à cet</p>

	<p>avantage et de reprendre le véhicule.</p> <p>Mais il doit proposer au salarié des conditions d'indemnisation à hauteur de la valeur réelle de cet avantage car sinon cela aurait pour conséquence de modifier à la baisse sa rémunération. La CFE-CGC/UNSA fera donc des propositions de valorisation dans ce sens.</p>
<p>Ancienneté</p> <p>mon ancienneté chez Orange France SA sera-t-elle reprise lors de intégration ?</p>	<p>OUI l'ancienneté acquise chez OFSA est intégralement reprise. Elle apparaîtra sur la fiche de paie.</p>
<p><b>Quid des carrières miroirs ?</b></p>	<p><b>Le sujet sera traité lors de la prochaine séance de négociation du 26/11/12. D'ici là envoyez nous vos questions ou cas pratiques sur le sujet.</b></p>

### Vos correspondants CFE-CGC/UNSA

Fatima Hamadi – 06 73 71 94 33  
 Nadia Mehuys – 06 72 22 12 18  
 Bernard Chatard – 06 82 85 69 44

**24h/24 et 7J/7 ligne SOS salariés**



### Cadres et non cadres, plus d'infos sur :

[www.cfecgc-uns-ft-orange.org/vmf](http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org/vmf)

- nos lettres :**
- Comprendre & Agir
  - Épargne & actionariat salariés
- pour vous abonner : [info@cfecgc-uns-ft-orange.org](mailto:info@cfecgc-uns-ft-orange.org)
- nos blogs :**
- [www.telecoms-media-pouvoir.net](http://www.telecoms-media-pouvoir.net)
  - [www.adeas-ftgroup.org](http://www.adeas-ftgroup.org)



<http://www.facebook.com/cfecgc.unsa.ft.orange>



<http://twitter.com/#/CFECGCUNSAFTOT>